

PRÊT D'UNE OEUVRE PRÉCIEUSE À L'EXPO 70

C'est l'un de ses trésors nationaux les plus précieux — un tableau du XIVe siècle de Simone Martini de Sienne — que le Canada prête à l'Expo 70, qui s'est ouverte le 15 mars et durera jusqu'au 13 septembre prochain à Osaka, au Japon.

Selon Mlle Jean Sutherland Boggs, directrice de la Galerie nationale du Canada, le délicat portrait de Sainte Catherine, par Simone Martini de Sienne, serait "l'une des oeuvres les plus belles et les plus précieuses de la collection nationale. Cette peinture d'une grande importance historique représente à elle seule toute la contribution de la Galerie à l'exposition mondiale d'Osaka".

L'oeuvre est une détrempe sur bois, de dimensions modestes (32¾ x 16 po), qui fut à l'origine destinée à constituer l'aile gauche du rétable de Saint-François d'Orvieto.

L'Expo 70 présentera des oeuvres d'art du monde entier dans son pavillon des beaux-arts, comme l'avait déjà fait l'Expo 67, à Montréal. Des oeuvres de nos artistes canadiens seront prêtées par les Galeries et les Musées provinciaux du Canada.

Le directeur du Laboratoire national de restauration et de recherche de la Galerie nationale, M. Nathan Stolow, s'est chargé lui-même du transport de l'oeuvre à son point de destination: Japon. La peinture a fait le voyage dans une caisse hermétiquement scellée, conçue de façon à permettre au tableau de ne pas subir des conditions atmosphériques différentes de celles auxquelles il avait été habitué à la Galerie nationale. Un revêtement isolant de résine silicone empêchait le panneau de bois tant de se dessécher outre mesure que de s'imprégner d'humidité. M. Stolow a expliqué avant son départ que les tableaux sur bois sont plus fragiles à ce point de vue que les toiles.

Les variations du climat canadien sont telles que les musées d'art doivent utiliser un système spécial de contrôle atmosphérique pour empêcher certaines oeuvres de se détériorer.



La Galerie nationale du
Canada, Ottawa

Sainte Catherine

BILL POUR L'INSTITUTION D'UN CONSEIL DES NORMES DU CANADA

Selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, un organisme national de normalisation aura pour principal avantage de protéger le consommateur et de servir de guide au fabricant.

S'adressant à la Chambre des communes lors de la deuxième lecture du projet de loi pour l'institution d'un Conseil des normes du Canada, M. Pepin a déclaré que le Conseil identifiera et encouragera l'accroissement des normes là où la protection du consommateur est inexistante. Le consommateur sera alors en mesure de juger de la valeur du produit dont il fait l'acquisition.

Un Conseil des normes du Canada encouragera l'établissement et la reconnaissance volontaire de la normalisation, évitera le double emploi, assurera la coordination de ce qui se fait déjà dans ce domaine et empêchera l'adoption de normes contradictoires au pays; il facilitera la circulation des biens et services et améliorera la qualité de la production destinée tant au marché national qu'aux marchés d'exportation, a déclaré M. Pepin.

COOPÉRATION DE DIVERS GROUPES

Le ministre a aussi fait savoir que "le Conseil serait fondé sur le principe de la coopération entre tous les groupes intéressés, c'est-à-dire les fabricants, les intérêts commerciaux, les industries de service, le gouvernement et les consommateurs. Il parlerait au nom de tous les Canadiens. Le Conseil sera indépendant du gouvernement dans l'élaboration de sa politique et dans son fonctionnement, mais il sera responsable devant le Parlement de ses dépenses à même les fonds publics. Le Conseil ne se préoccupera que des normes volontairement acceptées et n'aurait pas le pouvoir de les imposer.

Le ministre a dissipé les craintes selon lesquelles ce Conseil remplacerait les organisations de normalisation existantes ou bien établirait lui-même les normes. "Contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse, a dit M. Pepin, l'institution d'un Conseil des normes n'implique pas une relève des organismes indépendants actuels. Le Conseil profitera de l'expérience acquise par les organismes existants, lesquels conserveront leur propre liberté de déterminer leurs priorités et leur politique. Les procédures adoptées par les principales agences de